

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CABLE PROTECTOR

Version:1

Date de la première édition: 04/01/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Nom de la préparation: CABLE PROTECTOR
1. 1. 1. N° code du produit: MT059
1. 2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SELD
6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet
F-69360 Saint Symphorien d'Ozon
France
Tél: +33 (0)4 37 25 16 16
Télécopie: +33 (0)4 78 21 80 70
Courriel: contact@seld-production.com
1. 3. Numéro d'appel d'urgence: Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant):
FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
1. 4. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Pour plus de renseignements, consulter la fiche technique.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Aérosol infl. 2 / SGH02 - H223 *
* STOT un. 3. / SGH07 - H336 *
* Tox. aq. chron. 3 / H412 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-  
- Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H223 Aérosol inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
2. 2. 4. Intervention: P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
2. 2. 5. Stockage: P410 Protéger du rayonnement solaire.
P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Élimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
2. 4. Autres dangers: Le mélange vapeur / air est inflammable.
Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CABLE PROTECTOR

Version:1

Date de la première édition: 04/01/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
- N° CE: 919-857-5
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463258-33
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 50 < C <= 60
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 * STOT un. 3. - H336
* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304
- Divers :
DL50 / Cutanée / Lapin = >5000 mg/kg
DL50 / Orale / Rat = >5000 mg/kg
CL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >1000 mg/l
CE50 / 48h / Daphnia magna = >1000 mg/l
CEr50 / 72h / Algues = >1000 mg/l
Phrase(s) complémentaire(s)
EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Dioxyde de carbone
- N° CE: 204-696-9 - N° CAS: 124-38-9
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH04 - Gaz comprimés * Gaz ss pr. - H280
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 5000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 9000 - V.M.E ppm = 30000 - V.M.E mg/m³ = 54000
- Lavande, Lavandula hybrida, extraits
- N° CE: 294-470-6 - N° CAS: 91722-69-9
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304
* SGH07 * Irr. cut. 2 - H315
* SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410
- Essence d'eucalyptus
- N° CAS: 8000-48-4
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304
- Essence menthe poivrée
- N° CAS: 8006-90-4
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315
* SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CABLE PROTECTOR

Version:1

Date de la première édition: 04/01/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation:	effets narcotiques
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre, eau pulvérisée. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Faire attention aux risques d'explosion.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Un incendie produira une épaisse fumée noire. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants. |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CABLE PROTECTOR

Version:1

Date de la première édition: 04/01/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 50°C
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Aucune sous utilisation normale.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

- Méthylal :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 3110
- Dioxyde de carbone :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 5000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 9000 - V.M.E ppm = 30000 - V.M.E mg/m³ = 54000

Donnée non disponible.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. 2. Protection des yeux:

S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

8. 2. 3. Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 4. Protection des mains:

Porter des gants appropriés

8. 2. 5. Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:

aérosol: liquide + gaz propulseurs ininflammable

9. 1. 2. Couleur:

clair(e) et incolore

9. 1. 3. Odeur:

lavande et mentholée

9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CABLE PROTECTOR

Version:1

Date de la première édition: 04/01/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
9. 1. 6. Inflammabilité:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	1,1 -13 % en volume
9. 1. 8. Point d'éclair:	Non déterminé.
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
9. 1. 10. Température de décomposition:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
9. 1. 11. PH:	Non applicable.
9. 1. 12. Solubilité:	^KA88001^KA88001
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	non miscible
9. 1. 14. Liposolubilité:	Non applicable.
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	0.8
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	
9. 3. Autres données:	Chaleur chimique de combustion : 14.8 KJ/g Distance d'inflammation : 60 cm

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune sous utilisation normale.
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter les températures supérieures à 50°C
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone..

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 1. 1. Inhalation:	Hdrocarbures, C10-C13, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9) : OCDE ligne directrice 403

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CABLE PROTECTOR

Version:1

Date de la première édition: 04/01/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 1. 2. Contact avec la peau:	Hdrocarbures, C10-C13, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9) : DL50/cutanée/lapin = > 2000 mg/kg
11. 1. 3. Contact avec les yeux:	Donnée non disponible.
11. 1. 4. Ingestion:	Hdrocarbures, C10-C13, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9) : DL50/orale/rat = > 5000 mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Faiblement bioaccumulable
12. 4. Mobilité dans le sol:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
12. 7. Autres effets néfastes:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	WGK 1 (D)
12. 8. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14. 3. 2. Etiquettes ADR/RID:	2.1
14. 3. 3. Code de classification et dispositions spéciales:	5F
14. 3. 4. Instructions d'emballage:	LQ2
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	SP63

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CABLE PROTECTOR

Version:1

Date de la première édition: 04/01/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 4. 2. N° FS:	F-D, S-U
14. 4. 3. Etiquette(s) IMDG:	SP63
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	2.1
14. 5. 2. Avis ou remarques importantes:	A145, A153
14. 6. Dangers pour l'environnement:	voir rubrique n° 12
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
14. 8. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Etiquetage aérosol selon la directive 2008/47/CE de la commission du 8 avril 2008 Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Données non disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H315 Provoque une irritation cutanée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
16. 3. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 4. Historique:	
16. 4. 1. Date de la première édition:	04/01/2020
16. 4. 2. Version:	1
16. 5. Réalisé par:	SELD